

Disposition testamentaires

Moi, Gloria Zanetti, née le 12.10.1954, originaire de Lugano, domiciliée à Bellinzona, via delle Scuole prends dispositions testamentaires suivantes:

- Ce testament se substitue à toutes les versions antérieures.
- J'attribue la part réservataire à mon fils Massimo Zanetti, domicilié à Lasagne.
- J'attribue la quotité disponible à mon compagnon Gabriele Rizzoli. Si mon compagnon décède avant moi, mon fils se substituera à lui.
- Des règles différentes s'appliquent toutefois aux objets et biens patrimoniaux suivants:
 - je lègue ma guitare classique à mon amie et camarade de musique Daniela Allroz à Lugano
 - un legs de 25'000 CHF (vingt-cinq mille francs) doit être versé à la Société Suisse de Sauvetage SSS, Schellenrain 5, CH-6210 Sursée.
- Je nomme mon frère cadet Dario Zanetti comme exécuteur testamentaire.

Bellinzona, le 12. août 2024

Gloria Zanetti